

Pour des services et des prestations publics adaptés à l'évolution des besoins de la collectivité

Santé, social, éducation, administration, secteur subventionné: investir dans l'avenir et augmenter les effectifs pour répondre aux besoins de la collectivité

Parce que les services publics ont pour raison d'être le service à la collectivité et à tout un chacun -particulièrement en période de récession et d'approfondissement des inégalités sociales- afin de corriger les effets négatifs de la société à deux vitesses,

Parce que tout comme l'eau, les énergies et les nouvelles technologies, les transports, le logement, l'éducation, la culture, la santé, le social et les services de l'administration se doivent plus que jamais d'être accessibles à tous, sans discrimination d'accès en fonction du revenu, de l'origine, du sexe, etc.

Parce que les logiques de marché et de privatisation ainsi que la recherche d'"efficacité" ne renforcent pas les solidarités mais qu'au contraire elles risquent d'exclure les plus faibles de l'accès à ces services,

Parce que les baisses d'impôts acceptées en votation populaire, si elles constituent une manière d'exprimer le souhait d'un meilleur revenu disponible, n'ex-

priment en aucun cas la volonté de disposer de moins de services et de prestations publics. Ces baisses ont néanmoins pour conséquence un affaiblissement des moyens indispensables pour assurer des prestations et des services publics de qualité, en suffisance et accessibles à tous,

Parce que, dans divers secteurs ces dernières années, le volume et la qualité des prestations des services publics ont déjà été mis à mal par les politiques d'austérité, de course à la performance, de réorganisation et de réduction des postes dans le même temps que la population et les besoins sociaux augmentent,

Parce qu'au cours de la législature qui s'achève, les prestations sociales n'ont pas été épargnées mais ont été malmenées par la révision des dispositifs de protection sociale induisant des diminutions ou à des suppressions de prestations (5^{ème} révision AI, assistance juridique payante, abaissement des seuils d'accès aux prestations de la clinique dentaire jeunesse...) ...

**CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT
ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ**

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - www.cartel-ge.ch - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

...et plus particulièrement:

la nouvelle loi sur le chômage plus restrictive quant aux possibilités de retour en emploi et qui précipite une part des chômeurs à l'Aide sociale ou dans la pauvreté,

la diminution de la durée des avances sur pensions alimentaires, précarisant plus particulièrement les femmes chefs de famille,

l'introduction des normes CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale) qui instituent une Aide au mérite et modifient à la baisse les normes d'Aide sociale,

l'adoption de nouvelles normes diminuant drastiquement l'Aide sociale pour les jeunes adultes et les personnes en formation,

la disparition programmée du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) et la suppression des prestations qu'elle induira pour les chômeurs en fin de droit ne pouvant émarger à l'Aide sociale et l'appauvrissement de ceux qui le pourront,

le non respect de l'initiative "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées dans les EMS".

Parce qu'en période de récession, l'Etat, outre à investir dans les grands travaux, doit aussi jouer son rôle anticyclique et participer à la diminution du chômage: soit ouvrir de nouveaux emplois et stabiliser les auxiliaires et autres contrats temporaires

Parce que la non mise à disposition d'effectifs suffisants pour l'éducation, la santé, la sécurité, la

prise en charge du chômage et de l'aide sociale pénalise usagers et personnel: ce dernier tente d'assurer sa mission dans un contexte de stress et de tensions qui porte atteinte à sa santé physique et psychique,

Parce qu'un nouveau parlement ainsi qu'un nouvel exécutif -qui outre à gouverner est notre employeur- ont été élus:

Nous, personnel des services publics et du secteur subventionné demandons que, pour la législature qui s'ouvre, le Conseil d'Etat:

- **donne la priorité à la qualité du service public et à sa réponse aux besoins en évolution quantitative et qualitative de la collectivité;**
- **augmente les effectifs dans l'éducation et la formation, la santé, la police, le social, la prise en charge du chômage et les services administratifs tant de l'Etat que du secteur subventionné;**
- **respecte intégralement le système de rémunération entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009;**
- **garantisse aux services publics les moyens de leur action par le biais d'une fiscalité réellement distributive;**
- **maintienne le système de préretraite (PLEND) au niveau et conditions actuelles - tout en adaptant l'âge aux dispositions légales obligatoires fédérales;**
- **maintienne, avec la fusion CIA-CEH et association de la caisse de la police, le niveau de prestations, la répartition du financement du deuxième pilier et le fonctionnement démocratique de la nouvelle caisse de prévoyance du personnel des services publics;**
- **développe, en lieu et place d'une gestion managériale des ressources humaines impliquant contrôles excessifs et pressions, une politique du personnel, respectueuse des personnes et de leur santé.**

CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - www.cartel-ge.ch - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC



Syndicat
interprofessionnel
de travailleuses
et travailleurs

16, Chaudronniers - case 3287 - 1211 Genève 3
téléphone : 022 818 03 00 - fax : 022 818 03 99
www.sit-syndicat.ch - e-mail : sit@sit-syndicat.ch

SSP/VPOD



6, rue Terreaux-du-Temple
1201 Genève
tél. 022 741 50 80

Pétition du personnel de l'administration cantonale *adressée au Conseil d'Etat et au Grand Conseil*

Considérant :

- Que la politique d'austérité menée par le Conseil d'Etat s'est traduite par une importante réduction des effectifs ;
- Que cette réduction, orientée vers l'accroissement de la productivité, a signifié pour le personnel une importante surcharge de travail, contraignant le personnel à devoir travailler dans l'urgence et sous une pression constante, générant tensions, épuisements, et d'importants dégâts sur son état de santé ;
- Que les tâches dites de « back-office » indispensables au fonctionnement des services ne pourraient être réalisées sans l'appui de nombreux-euses contre-prestataires du RMCAS et/ou de chômeurs-euses placé-e-s auparavant en ETC, aujourd'hui en EFTI/PEF ;
- Que les besoins de la population augmentent, notamment sous l'impulsion de la croissance démographique et de la précarisation de franges non négligeables de la population ;
- Que l'inadéquation entre besoins de la population et effectifs en personnel a eu pour conséquence la mise en danger, voire la suppression, de nombreuses prestations. A titre d'exemples :

- **Service des Tutelles d'Adultes :** Le volume de dossiers a augmenté de 28% entre 2005 et 2009, alors que le nombre de postes a diminué (2,5 postes), faisant exploser le nombre de dossiers à traiter par collaborateurs-trices trop élevé depuis des années. Les dossiers sont par ailleurs devenus plus complexes et demandent souvent un temps de travail plus important. Le service étant sous doté pour sa mission, il fait appel depuis des années à des contre-prestataires du RMCAS. Cette situation est encore aggravée par l'introduction d'un nouvel outil informatique qui, loin de simplifier la tâche, engendre d'importantes perturbations et retards se traduisant par des pressions inacceptables sur le personnel et par des conséquences parfois fortement dommageables pour certain-e-s usagers-ères, et des préjudices pour des créanciers. L'image du service est mise à mal.
- **Office de la Jeunesse :** Alors que les effectifs scolaires ont augmenté de plus de 11% entre 2000 et 2007, nécessitant l'ouverture de plusieurs écoles et classes supplémentaires, les effectifs de l'Office de la Jeunesse n'ont pas été augmentés en conséquence. Par ailleurs, en raison également de la précarité croissante de nombre de familles, les situations devant être suivies par les différents services de l'Office se sont fortement complexifiées. L'inadéquation entre les besoins de la population concernée et les effectifs de l'OJ ont eu pour conséquences la diminution de nombre de prestations ou la mise en péril de ces dernières. Ainsi, le Service de Santé de la Jeunesse a par exemple été contraint de renoncer à la systématiquement des visites de santé dans tous les degrés scolaires, dans la petite enfance et en première année d'apprentissage, de réduire le temps de consultation des infirmiers-ères, de réduire ses prestations

notamment en matière d'éducation pour la santé et de prévention dans les domaines de la vue et de l'ouïe. Le personnel du Service des Protection des Mineurs tire quant à lui la sonnette d'alarme depuis plusieurs années, mettant en garde les autorités sur les risques encourus par les enfants à risque, du fait notamment du manque de moyens mis à disposition du Service.

- **Office Cantonal de l'Emploi :** Alors que le chômage est en augmentation à Genève, et que les effets de la crise économique ne laissent guère augurer une amélioration de la situation de l'emploi ces prochaines années, l'Office cantonal de l'emploi manque lui aussi cruellement de moyens. Ces moyens supplémentaires sont d'autant plus importants qu'ils sont indispensables aux mesures introduites par la nouvelle loi cantonale sur le chômage : suivi plus soutenu et régulier des chômeurs-euses, multiplication des mesures de formation et de retour à l'emploi, soit un accroissement de la charge de travail de l'Office nécessitant d'importants moyens supplémentaires en termes d'effectifs.
- **Office Cantonal de l'Inspection et des Relations du Travail :** Alors que l'ensemble des travailleuses du Canton, à quelques exceptions près, subissent depuis de nombreuses années un durcissement des relations de travail et une précarisation de ses conditions, et que la crise économique ne va certainement pas contribuer à apaiser, les besoins en matière de protection de la santé des travailleuses et de surveillance du marché de l'emploi sont plus que jamais accrus. Or, les effectifs alloués aujourd'hui à l'OCIRT ne lui permettent pas de remplir sa mission de protection de travailleuses, dont devrait bénéficier l'ensemble de la population.

En conséquence, les soussigné-e-s, membres du personnel de l'administration cantonale,

- Appuient les demandes du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné ;

Et demandent :

- L'octroi de 300 postes supplémentaires pour l'ensemble de l'administration cantonale, dont 20 au STA, 20 à l'OJ, 20 à l'OCE, 10 à l'OCIRT, ceci d'une part afin de garantir les prestations répondant aux besoins de la population, et d'autre part des conditions de travail décentes à même de cesser la mise en danger de la santé du personnel ;
- La mise sur pied d'une véritable politique de santé et sécurité au travail pour le personnel de l'administration cantonale et la transformation de l'actuelle commission en une commission qui soit véritablement paritaire pour étudier la santé du personnel et émettre des propositions ;
- La stabilisation des contrats d'auxiliaires correspondant aux tâches pérennes de l'administration, reconnaissant ainsi le caractère durable et indispensable du travail effectué par les collaborateurs-trices concerné-e-s, mettant ainsi fin à l'inégalité de traitement dont ils-elles font l'objet de par leur statut, et cessant ainsi de gaspiller l'expérience et les compétences acquises par ces derniers-ères par le turn-over que ce statut d'auxiliaire génère ;
- L'engagement sur des postes fixes du personnel exécutant des tâches indispensables au fonctionnement des services à titre de contre-prestations RMCAS ou de placements en EFTI/PEF.

	NOM, PRÉNOM	SERVICE	SIGNATURE
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			

Signez et faites signer cette pétition !

Les feuilles, même partiellement remplies, sont à retourner **au plus tard le 14 décembre** auprès du :

- SIT (16, rue des Chaudronniers, CP 3287, 1211 Genève 3) ou du
- SSP (6, rue des Terreaux-du-Temple, 1201 Genève)

Novembre 2009